

Présents :

Mme Volant, directrice
Monsieur Rossière-Rollin, maire
Mesdames Cons-Manrique, Dormion, Piasecki, Picozzi, Guinchard, Sabbar, enseignantes
Monsieur Valentin, enseignant
Parents titulaires : Mesdames Moulet, Menard, Delgrange, Jeudy-Couvrand. Monsieur Rembry.
Parents suppléants : Mmes Timelli, Dejean et M. Leterrier

Absents excusés :

Madame Lenoir, Inspectrice de l'Education Nationale
Madame Pelamourgues, Psychologue scolaire
Parents élus : Mmes Delclef, Schmitt, Chaboche, M Schenher

Présentation des classes (enseignants, effectifs, ...)

Les effectifs : 215 élèves

Mme Sabbar 25 élèves dont 13 CP et 12 CE1

Mme Piasecki 27 CP

Mme Cons-Manrique 26 CE1

Mme Picozzi 25 CM1

Mme Volant et Mme Mirza (mercredi et jeudi) 30 CE2

Mme Guinchard 25 CM1

Mme Dormion 27 élèves dont 6 CE2 et 21 CM2

Mr Valentin 30 CM2

Nous avons dans l'école une AVS attribuée pour 9h à une élève de CM2 jusqu'à fin octobre, mais son contrat étant arrivé à échéance, nous attendons que soit recruté un remplaçant.

Nous bénéficions de la présence et de l'aide de **la psychologue scolaire** : elle reçoit ou évalue, avec l'autorisation des parents, les enfants en difficulté (scolaire ou autre). Les coordonnées de **Mme Pélamourgues** sont les suivantes : **01 60 67 39 20**.

Nous travaillons également avec un Enseignant Référent pour la Scolarisation des Enfants en situation de Handicap (ERSEH) : **Mme Edith POTEY** dont les coordonnées sont : **01 64 25 74 71**. Elle est en poste au collège de Rozay en Brie.

Règlement intérieur.

Le règlement intérieur est établi dans le respect des valeurs de l'École de la République. Il est voté par le conseil d'école sur la base des dispositions du règlement départemental de Seine et Marne, en application du code de l'Éducation. Il était joint aux invitations pour que chacun puisse en prendre connaissance et y apporter d'éventuelles remarques. Il est approuvé à l'unanimité, il sera distribué aux familles prochainement.

Présentation du PPMS

Chaque établissement scolaire doit se doter d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). L'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours et permettant d'être prêts à mettre en œuvre les directives des autorités. En cas d'incident, tous les établissements sensibles, prévenus par la Préfecture, mettent en place le dispositif. Les parents ne peuvent récupérer leur(s) enfant(s) tant que le risque n'est pas levé.

Un calendrier a été établi par madame l'Inspectrice d'académie et oblige à :

- **2 exercices évacuation incendie (en septembre et en janvier/février)**
- **1 exercice PPMS risques naturels (confinement) facultatif en octobre.**
- **1 exercice PPMS intrusion/attentat (entre le 15 novembre et le 20 décembre) pour lequel au préalable : - une réunion sera organisée entre les directrices des écoles et les observateurs éventuels (pompiers, gendarme, parents élus, responsable PPMS à la mairie)
- les parents auront un courrier d'information.**
→ **Cet exercice est prévu le mercredi 7 décembre.**

Nous sommes dans l'attente des malles PPMS obligatoires dans les classes ainsi que des packs d'eau. Le devis fourni à la mairie en juillet à ce sujet, a été refait et transmis à la secrétaire générale.

Point sur l'enseignement des langues vivantes

Mme Dormion intervient dans sa classe ainsi que dans la classe de CM2 de M Valentin avec un échange de service. Les enseignants des autres classes interviennent dans leur propre classe.

Point sur les APC :

Quels enfants sont concernés ?

Les enfants bénéficiant des APC sont majoritairement des enfants en difficulté mais pas forcément : cela dépend des activités proposées par les enseignants (ex : M Valentin travaille principalement le B2i (brevet informatique et internet) et Mme Dormion propose actuellement un cycle « maîtrise des outils de tracer pour les constructions géométriques » → cela touche tous les élèves de la classe).

Les parents demandent si Mme Dormion travaille également le B2i : malheureusement, la classe de Mme Dormion n'est pas équipée d'ordinateurs comme celle de M Valentin et il lui est difficile de le travailler. Les parents s'inquiètent de ce fait. M le maire demande un état des lieux du pôle informatique sur l'école et voit ce que la mairie peut faire pour mieux équiper les classes (avec des ordinateurs portables par exemple).

Rappel plan vigipirate et horaires:

Mme Volant rappelle qu'elle doit normalement fermer le portail à **8h30** et 13h30 et demande aux parents de prendre leurs dispositions pour qu'elle puisse fermer à l'heure. En cas de retard, les enfants doivent attendre que M. Oger ou Mme Volant leur ouvrent. Un second interphone a été installé dans la classe de Mme Volant, ce qui lui permet de mieux entendre la sonnerie.

Etude surveillée.

41 élèves inscrits. Il y a 2 créneaux par soir (lundi, mardi, jeudi)

Les élèves ne sont pas tous présents chaque soir. Le nombre maximum étant de 33 certains soirs, avec de nombreux CP, il est donc difficile de tous les aider.

Il est rappelé que l'étude est surveillée et non dirigée (l'effectif maximal n'est pas le même) : les enseignants doivent surveiller les devoirs mais ne peuvent pas faire faire tous les devoirs. Il est rappelé que l'étude n'est en aucun cas un moment de soutien ou de remédiation. On a remarqué que de plus en plus d'enfants en difficulté restent à l'étude. Attention, l'inscription à l'étude ne dispense pas les parents de prendre connaissance des devoirs à faire et de s'assurer que ceux-ci soient terminés.

Pour tous les enfants inscrits à l'étude, un rappel sera fait sur la différence entre étude surveillée et étude dirigée (information aux familles dans les cahiers de liaison). Rappeler également qu'il est possible que certains enfants n'aient pas terminé leurs devoirs. M le maire émet la possibilité d'une troisième étude chaque soir si les enseignants veulent bien s'organiser pour l'assurer et si l'effectif de 40 élèves est dépassé (présences effectives).

Projet « Musique »

Melle Marion Vincent-Royol intervenante en musique (titulaire du DUMI) a commencé ses interventions début octobre. Cette année, le projet aura pour thème PARIS. Elle intervient tous les mardis (30' avec les élèves de cycle 2 et 45' avec les élèves de cycle 3).

Projets et sorties

a- Projets :

Mmes Cons-Manrique, Volant, Guinchard et Dormion se sont réinscrites au « Prix des Incorruptibles ».

M. Valentin participe au Défi en ligne proposé par les conseillers pédagogiques en informatique.

b- Sorties :

M. Valentin et Mme Dormion ont le projet de partir en classe découverte comme l'an dernier (une réunion pour la présentation de ce voyage est prévue le jeudi 10 novembre)

Les autres enseignantes n'ont pas encore décidé de leurs sorties mais toutes les classes bénéficieront d'une sortie dans l'année.

Bilan de la coopérative scolaire (Mr Valentin),

La coopérative scolaire a un solde positif de 14 900 euros. Solde auquel il faut enlever 2400 pour le photographe (La vente des photos se monte à 4010 € sur lesquels l'école fait 40% de bénéfice soit 1600 €)

La cotisation des parents à l'appel coopérative s'élève à 1625 € euros soit 7.50 € par élève.

Cette année, le « festival du livre » aura lieu du 23 au 27 janvier sur le même système que l'an dernier : la vente se fait sur plusieurs soirs et la sélection est davantage adaptée : plus de romans ou contes, livres moins onéreux, possibilité d'emporter les livres tout de suite.

La vente de chocolats pour Noël est lancée depuis hier.

La coopérative servira à payer l'affiliation à l'OCCE (organisme de gestion des coopératives scolaires), ainsi qu'au règlement des différentes sorties (car+entrée) (M Rossière-Rollin confirme le fait que le maire règlera les cars des sorties autres que la sortie « Noël »), à l'achat de livres pour les projets de littérature (Prix des Incorruptibles), au voyage scolaire des CM2.

Interventions, animations diverses

- S.M.E.T.O.M (Syndicat Mixte de l'Est Seine et Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères) a été contacté mais aucune date n'a encore été fixée. Le nombre d'interventions peut varier selon les niveaux de classe.

Certaines classes ont demandé à visiter la déchetterie de Nangis

- Le passage du permis piéton sera renouvelé avec les CE2.

- Une sensibilisation prévention routière sera proposée aux élèves de C3 : théorie (3h) et pratique (1h30).

- Les enseignants souhaitent poursuivre les interventions des pompiers (contacts et dates à venir).

- BPDJ (brigade de prévention de la délinquance juvénile) CM2 et peut-être CM1

Demande de travaux

Les petits travaux (comme les fuites, les toilettes bouchés, les ampoules à changer, les rideaux bloqués, ...) sont effectués dès que Mme Volant en fait la demande : les employés des services techniques sont réactifs.

Les travaux dans la salle des maîtres devraient commencer dans les prochains jours : les enseignants ont mis en carton le contenu des placards et les personnels des services techniques vont tout transporter dans l'ancienne bibliothèque.

→ Madame Volant demande s'il est possible d'avoir un « plan » de la salle des maîtres pour meubles, étagères, prises électriques ? → voir cela avec M Grisetto.

→ à voir avec M. Rossière-Rollin : où s'installent les enseignants pour déjeuner pendant les travaux?

En effet, Melle Mottey installe les enfants de la cantine dans toutes les salles disponibles les jours de pluie.

Installation possible dans l'appartement disponible le temps des travaux ? M le maire donne son accord et conseille de voir avec la secrétaire générale. M le maire souligne le fait qu'officiellement les fonctionnaires n'ont pas le droit de déjeuner sur leur lieu de travail (salle de classe, salle de réunion). La municipalité n'a donc pas l'obligation d'aménager une salle pour cet effet. La salle de restauration scolaire reste accessible.

Les médicaments (PAI) et le photocopieur seront mis dans la salle informatique.

Les enseignantes de CP aimeraient savoir s'il est possible d'avoir une cuisinière dans cette nouvelle salle pour pouvoir y faire cuire ce qu'elles préparent avec leurs élèves ? M le maire demande de se renseigner auprès de l'Inspectrice pour connaître les textes relatifs à cette question. Si l'autorisation est donnée, il faudra revoir avec la mairie.

Questions des parents aux enseignants :

- Photo : peut-il y avoir des ventes de produits dérivés ? (tasse, torchon, sac, etc.) ?

Après renseignement auprès du photographe ; il existerait une charte signée par tous les photographes, qui limite le commerce lié aux photos scolaires dans les écoles. M Arnaud accepterait de réaliser magnets, tapis de souris mais pas de tasses cette année car il n'est pas équipé (il se renseigne auprès d'un confrère)

- CM1 / CM2 / 6ème : Nouveau cycle

o Pouvez-vous nous donner quelques informations ? Comment s'effectue le lien avec les professeurs du collège ? Quelle est la place des parents d'élèves élus ?

Le plus gros changement sera pour les professeurs de 6° qui vont devoir travailler dans la continuité des enseignants de CM2 ; ils vont devoir adapter leurs exigences et tenir compte des compétences à retravailler ou approfondir. On note une bonne volonté des professeurs du collège pour que la réforme se mette en place : des prises de contact ont déjà été effectuées.

La liaison CM2/collège s'effectuera comme les années précédentes :

- des réunions sont organisées entre les enseignants des écoles du secteur et les professeurs du collège.

- des rencontres plus nombreuses sont organisées entre élèves et personnels du collège au travers de projets (ex : activité autour du conte courant décembre avec responsable du CDI, projet « objectif sciences »)

- la nouvelle organisation touchant essentiellement la pédagogie, la place des parents élus reste inchangée. Les parents qui le souhaitent peuvent peut-être prendre contact avec les parents élus du collège ?

- Pour le voyage des CM2, où en sommes-nous ?

- Tarifs : Le coût serait de 290€ par enfant. Comme l'an dernier, la participation demandée aux familles serait de 160€.

- Le voyage aurait lieu du 18 au 21 avril à Arcy-sur-Cure. Il aurait pour thème : « Art du cirque »

- Pour les subventions, M le maire s'engage à participer à hauteur de 60 euros par enfant (comme l'an dernier)

- Il faudra mener quelques actions pour récolter des fonds : M Valentin a repris contact avec la personne qui avait organisé la vente de sapins l'an dernier, il attend son appel.

La réunion du jeudi 10 novembre permettra de faire le point sur les différentes actions possibles.

- Gymnase : certains parents regrettent que leur enfant n'utilise plus le gymnase afin de faire du sport. Serait-il possible de demander un autre créneau ?

Il faut se tourner vers la communauté de communes. De toute manière, pour cette année, le planning est fait et il ne sera pas possible de trouver un créneau pour l'école.

Mme Volant va contacter la communauté de communes afin d'être invitée en juin à la réunion de répartition des créneaux.

- Difficultés rencontrées avec le directeur de la piscine quand des enfants, ne pouvant pas se baigner, restent dans le hall (quelques réflexions désagréables) : on évite d'emmener les enfants ne pouvant se baigner ; cependant, lorsqu'il y en a un grand nombre, on ne peut pas les répartir dans les 4 classes restantes qui sont déjà bien chargées : on avise au coup par coup. La directrice contactera M. Pierre.

Questions des parents à M. le maire :

- Parking (anciennement réservé aux instituteurs)

o **Est-il bien accessible et utilisable par tous ?** oui, le parking est public et n'est plus fermé pendant les heures scolaires.

o **Attention : sortie dangereuse par manque de visibilité. Est-il possible de mettre un miroir ou d'agrandir la sortie?**

L'agrandissement de la sortie n'est pas possible car les compteurs gaz se situent juste après le portail ; cela engagerait trop de travaux et de dépenses. La pose d'un miroir est prévue.

Il est rappelé qu'il n'est pas autorisé de se garer devant la chaîne.

o **Qu'en est-il pour le plan Vigipirate ?** L'ancien portail de la rue a été déplacé. Il est toujours fermé à clé.

- Voyage des CM2 : pensez-vous pouvoir, comme l'année passée, participer financièrement à ce voyage afin d'aider les familles ?

M le maire annonce que la municipalité participera de la même manière que l'année précédente (même subvention : 60 euros par enfant)

- Serait-il possible d'acheter un peu de matériel tel que des cages à but pour le sport ?

Les cages de but sont à acheter par la coopérative scolaire avec la subvention allouée par la commune.

- Ouverture des portes en dehors des heures normales : certains parents expriment leur difficulté à trouver un interlocuteur quand ils doivent récupérer ou déposer leur enfant à des heures particulières. De plus, Mme Volant n'a aucun moyen de voir les personnes qui sonnent. Serait-il possible de mettre un visiophone à l'entrée du portail ou de trouver une solution ?

Un deuxième interphone est installé dans la classe de Mme Volant, le visiophone n'apportera rien de plus car Mme Volant se déplace si besoin.

- Procars : nombreux problèmes rencontrés (retards réduisant le temps de piscine, problème de ceintures donc de places)

Un courrier sera fait par la mairie. La directrice précise toujours le nombre d'élèves qui doivent aller à la piscine pour avoir un car avec la capacité nécessaire.

- Facturation : certains parents regrettent le délai de facturation entre l'utilisation du service et celle-ci. Quelle est la procédure ? (études, garderies, TAP, etc)

En général, seule la cantine est payable d'avance. Les parents qui rencontrent un souci, doivent se rendre à la mairie pour explications. Il est possible de payer d'avance les différents services.

- Comment sera organisée la sortie de l'école, une fois le sens des rues effectués (réunion publique) ?

La décision n'a pas encore été prise. Un problème se pose : de nombreux logements qui vont être créés dans la rue Radepont (ancienne gendarmerie, local DDE, ancienne perception, ...), il faudra peut-être enlever les chaînes. Si toutefois la rue n'était plus fermée à la circulation au moment des entrées et des sorties, les équipements nécessaires à la sécurité des élèves seront mis en place et une réunion sera organisée par les parents d'élèves élus.

DIVERS

- Certains parents souhaitent faire part de leur contentement.

- En effet, ils désirent remercier l'équipe éducative actuellement en place, et sont heureux que leurs enfants fréquentent cette école.

- Date du prochain conseil d'école : Date à définir

Levée de séance à 21h50 heures.

Secrétaire de séance : Sandra Dormion

